Cinquantième année. - N ° 80 A 24 et 25 avril 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1472

19 – CORRÈZE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRIVE-LA-GAILLARDE

Avis de dépôt

Date : 13 avril 2017.
Dépôt de l'état des créances.
810 356 063 RCS Brive.
HLF ECOM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : la gestion du portefeuille de valeurs mobilières appartenant à la société. l'animation et la conduite de la politique générale et stratégique du groupe de sociétés que la société forme avec ses filiales. toutes activités civiles, commerciales, financières, de prestations de services ou de conseils relatives à l'implantation, au développement, à la réorganisation, à la restructuration, à la transmission et à l'accompagnement de toutes entreprises. toutes activités civiles, commerciales, financières, de prestations se rapportant à l'activité des sociétés filiales et à l'assistance à la gestion des sociétés filiales. la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant Ces activités..
Adresse : 6, rue Louis Rodas, Zac du Pebo Brive Ouest, lieu-dit la Chassagne19100 Brive-la-Gaillarde.
Complément de jugement : L'état des créances est déposé au greffe où tout intéressé peut présenter réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.